Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900807-20251212-DELIB_2025_059-DE

DELIBERATION 2025_059

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

Le douze décembre deux mille vingt-cinq,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur LÉON Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 05 décembre 2025

Présents	Votants
10	14

Présents : M. LÉON Jean-Jacques, Mme LE ROY Christine, M. LE GOFF Philippe, Mme GOHEL Colette, M. SALAÜN Philippe, M. HAREL Jean-Claude, M. WICHORSKI Alain, Mme KERHOAS Véronique, M. LOIRE Guy, M. LE GUÉDÈS Jean-François,

Absents avec procuration : M. CADIOU Julien (pouvoir donné à P. SALAÜN), Mme LE DOARÉ Gwenn (pouvoir donné à JJ. LEON), M. BEN YAHMED Faouzi (pouvoir donné à C. LE ROY), Mme MUSELLEC Catherine (pouvoir donné à G. LOIRE),

Absents : M. FÉREC Laurent, Mme DEMARET Nathalie, Mme DUVAL Anaïs, Mme DRÉAU Brigitte, Mme PLÉVEN Béatrice

Secrétaire de séance : Colette GOHEL

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DES TROIS ALSH INTERCOMMUNAUX SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE DAOULAS

Les ALSH INTERCOMMUNAUX DU PAYS DE DAOULAS implantés à LOPERHET, L'HÔPITAL-CAMFROUT et IRVILLAC, offrent la possibilité aux familles du territoire du Pays de Daoulas d'accueillir leurs enfants de 3 à 12 ans sur les périodes périscolaires et extrascolaires.

Ses accueils fonctionnent sur des bases communes afin de faciliter la compréhension des familles et de pouvoir partager des éléments (fiches d'inscriptions, …).

Le règlement intérieur, annexé à la convention est le même pour les 3 structures.

Il est proposé aux communes de signer une CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DES ALSH INTERCOMMUNAUX DU PAYS DE DAOULAS sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029, (dates alignées sur la CTG).

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900807-20251212-DELIB_2025_059-DE

Cette convention lie les parties sur les valeurs partagées, l'engagement des gestionnaires, l'engagement des communes utilisatrices et sur le mode de fonctionnement des structures et de leurs instances.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le partenariat pour le fonctionnement des 3 ALSH intercommunaux du Pays de Daoulas
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et avenants éventuels.

Votes pour	**14**
Votes contre	**0**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le partenariat pour le fonctionnement coopératif de la politique éducative locale sur le territoire du Pays de Daoulas
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et avenants éventuels.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 15/12/2025*

Jean-Jacques LÉON,
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT